Le procès en appel de l'intendant Frogé, condamné pour espionnage par le tribunal de Belfort, a commencé hier devant le tribunal de Besançon

LES DÉBATS SE DÉROULENT A HUIS CLOS

Besançon, 9 janvier. — C'est un nouveau procès Frogé plutôt qu'une nouvelle phase de celui qui se déroula en octobre dernier devant le Tribunal correctionnel de Belfort qui s'est ouvert ce matin, à 9 heures, devant la Cour d'appel de Besançon.

Des faits nouveaux ont en effet surgi : Des déclarations faites à Belfort par certaines témoins, déclarations qui tendraient à établir que les documents massues accablant Georges Frogé seraient des faux de l'indicateur Geismann.

La déposition qui avait été faite à ce sujet au premier procès à Belfort par le témoin Della Torre avait été, on le sait, le coup de théâtre de la dernière heure.

C'est du jugement du tribunal de Belfort, le frappant d'une peine de 5 ans de prison et de 10 ans d'interdiction de séjour, que l'intendant Frogé a fait appel. Depuis, il n'a cessé de protester de son innocence, tandis que son principal accusateur, l'ancien major-colonel polonais Stanislas Krauss, condamné de son côté à cinq ans de prison, maintient toutes ses affirmations.

(Mond. Photo-Presse.)
L'INTENDANT FROGÉ

Le défenseur de Frogé, Mᵉ Jean-Charles Legrand a demandé à la Cour et a obtenu de faire citer de nouveaux témoins.

C'est ainsi qu'on a pu voir ce matin, au Palais de Justice de Besançon, les témoins Della Torre, Geismann, Leroux, Fillette, Mme Della Torre, le commissaire Oswald et deux officiers d'état-major, tous cités par la défense, ainsi que les intendants Deranque et Alexandre, cités par le ministère public.

L'intérêt suscité par l'affaire Frogé semble avoir beaucoup diminué et mercredi matin, les abords du Palais de Justice étaient déserts. Dans les couloirs, on ne remarquait aucune animation.

L'AUDIENCE

A 9 heures, l'intendant Frogé et son co-inculpé, Stanislas Krauss ont été introduits. L'intendant portait l'uniforme, il était un peu pâle, mais paraissait très calme. Krauss, lui, a beaucoup maigri.

Le président Villemet, qui était assisté des conseillers Dumont et Moré, a déclaré l'audience ouverte et a ajouté simplement : « Le procès Frogé continue ».

Le huis clos est immédiatement prononcé et la salle est évacuée avant que Mᵉ Jean-Charles Legrand ait pu prononcer une parole.

C'est dans le secret le plus absolu que se déroulent les débats puisque seuls, un représentant de la Sûreté nationale et un représentant du deuxième bureau sont autorisés à les suivre.

Si l'on en croit certains bruits, l'audience de ce matin a été occupée par la lecture du rapport du conseiller Dumon et par l'audition de cinq témoins : M. Della Torre, Geismann, le commissaire Oswald, M. Fillette et Leroux, journaliste.

Un détail intéressant est à retenir. M. Fillette, qui est officier de réserve de l'aviation, fut abordé en 1929 par Geismann qui se présenta à lui comme chargé de mission par un Etat de l'Amérique du Sud pour acheter du matériel en France. M. Fillette ne donna pas suite à cette entrevue et, au procès de Belfort, il la rapporta.

Or, hier mardi, dans la matinée, comme il sortait de son domicile, avenue d'Italie à Paris, M. Fillette fut abordé par un inconnu qui lui dit :

— Vous êtes bien M. Fillette ? Eh bien! dans l'affaire que vous savez, faites bien attention à vos paroles et mêlez-vous de vos affaires, sinon prenez garde à vous.

L'affaire, on le voit, est assez complexe.

Les dépositions faites par MM. Della Torre, Fillette, Gessmann et par le commissaire Oswald, ont paru à la Cour si intéressantes qu'elle a décidé d'entendre de nouveau ces témoins l'après-midi.

On doit entendre aussi les intendants Derancque et le commandant Chartron, de Mulhouse.

UN INCIDENT

Un incident s'est produit après l'audience du matin. M. Christian Frogé, qui attendait la sortie pour embrasser son frère Georges, s'est précipité vers lui au moment où il allait monter dans la voiture cellulaire.

M. Christian Frogé a constaté alors que l'intendant Frogé allait être placé dans la même voiture que son accusateur, le Polonais Krauss.

Il en dit son indignation.

Mais la voiture partit et l'incident prit fin. Toutefois, il est à remarquer que mercredi après-midi, chacun des détenus a été amené dans une voiture spéciale.

Le commandant Christian Frogé est bien décidé à lutter jusqu'au bout pour laver son frère de l'accusation qui pèse sur lui.

On sait que Mᵉ Legrand avait réclamé depuis longtemps déjà que le fameux rapport Louvel sur le rôle joué dans l'affaire Frogé par la Sûreté générale fût versé au dossier. Satisfaction ne lui avait pas encore été donnée malgré l'insistance des magistrats de la Cour d'appel.

On affirmait, mercredi après-midi, que le rapport était enfin arrivé. Certains prétendent qu'il porte en marge des indications importantes.

L'audience de l'après-midi s'est déroulée comme celle du matin, derrière la porte close.

Elle aurait été quelque peu mouvementée.

UN TÉMOIN DU PASSÉ

C'est un vieux tisserand de Toufflers qui, à 80 ans, travaille encore chez lui, à son métier

Dans le médaillon, M. JEAN-BAPTISTE DEROUBAIX, *que l'on voit à droite, travaillant à son métier.*

Chaque jour, dans nos colonnes, nous devons enregistrer une victoire du progrès. Tantôt, c'est un avion qui va plus vite, tantôt c'est un remède nouveau qui doit bouleverser la thérapeutique et... la liste peut ainsi indéfiniment s'allonger.

Aussi à notre époque, a-t-on quelque peine à retrouver des êtres et des choses sur qui le progrès n'a eu aucune prise et qui paraissent être fixés en dehors du temps.

M. Jean-Baptiste Deroubaix, « Batiss » dans l'intimité, n'a jamais connu que son « métier » de tisserand et il est justement de ceux auprès de qui on n'est guère tenté d'engager la conversation sur les catastrophes actuelles, la modernisation de la mécanique et bien d'autres sujets.

Car M. Deroubaix, maintenant âgé de 80 ans, travaille à domicile à son « Jacquart » depuis l'âge de 14 ans et ses seuls souvenirs ne dépassent pas son foyer et la grande carcasse de bois du métier où la navette court avec une régularité d'horloge.

Nous avons trouvé le vieux tisserand à la tâche chez lui, à Toufflers, dans une rue qui s'enfonce à travers la campagne au-delà de la frontière française et en deçà de la frontière belge, rue de Néchin.

Nous nous sommes extasié sur sa bonne mine. A son âge « Batiss » a encore bon pied, bon œil ; aucun trait de sa physionomie finaude n'est altéré ; il porte gaillardement ses quatre-vingts printemps. Comme pour expliquer son remarquable état physique, « Batiss » nous a dit :

— C'est que je ne suis allé que très rarement travailler à l'usine. Il fallait vraiment que je n'aie rien à faire chez moi pour que j'aille à l'atelier. J'ai toujours travaillé à la maison et cela ne m'a pas empêché d'élever huit enfants.

Sur les meubles simples, dans quelques cadres vitrés, sont réfugiés les portraits des membres de la famille.

Hélas ! deux des fils du vieux tisserand sont partis pour la guerre et n'en sont pas revenus. Maintenant, il est veuf, ses enfants sont mariés, sauf une fille qui, son travail fini, revient sous le toit qui abrite le métier et son fidèle compagnon.

« Batiss » est, certes, l'un de ces braves gens dont le financier de la fable eût envié le sort: « Or ça, messire Batiss que gagnez-vous par an ? ».

— Tantôt plus, tantôt moins, nous a répondu le vieillard. Avant la guerre, je faisais de plus belles « semaines » qu'à l'usine, car il m'arrivait de travailler jusqu'à 15 et 16 heures par jour.

Maintenant, je ne me fatigue plus guère, mais lorsque l'ouvrage est pressé, j'abats encore mes huit heures par jour. Mais j'aime ma liberté et j'aime pouvoir, lorsque le cœur m'en dit, m'asseoir auprès du poêle, fumer ma pipe et vider une chope.

Tenez, pour l'instant je travaille pour des fabricants de Lannoy et tisse des couvre-lits.

Et, joignant le geste à la parole, Batiss reprit sa place dans le cadre de bois aussi vieux que lui et penché sur la trame, lançant la duitte de la main droite et la « marche » avec le pied, il reprit ce mouvement cadencé que par milliers de fois il a accompli...

La superstructure de son métier est installée au grenier au-dessus du plafond crevé où défilent des « jeux de cartons » comme en engloutissent les orgues de Barbarie.

Vraiment, encadré par ses deux quinquets à pétrole, attentif au mouvement de la navette, le vieux « Batiss », entre les montants de bois patinés et usés de son métier, composait un étonnant tableau...

Et il fut tout fier de dire :

— Je ne mets pas de lunettes, sinon pour lire le journal...

— Eh! bien vous les mettrez demain matin, père « Batiss » et vous vous regarderez travailler... dans le *Journal de Roubaix.*

Le brave homme est tout heureux. Ah! on va parler de lui dimanche à la bourloire où son bras qui ne tremble pas est toujours redoutable « à l'étaque ».

Mais, pour conclure, est-ce qu'un petit liseré — dont la couleur reste à fixer — ne barrerait pas très justement la boutonnière de la veste de Jean-Baptiste Deroubaix ?

Il est vrai qu'il n'a cure des honneurs. Il représente pourtant de si belles et si nobles choses à lui tout seul et peut-être sans s'en douter: le travail qu'il n'abandonnera qu'avec la vie et l'amour du foyer où au bruit du métier qui bat a été bercée toute une génération dont il est l'un des derniers représentants.

Roubaix

Aujourd'hui, jeudi 10 janvier :

Aujourd'hui: saint Paul; demain, saint Théodore.

Soleil: Lever, 7 h. 44; coucher, 16 h 12.

Lune: Premier quartier le 11.

Prévisions météorologiques pour la journée du 10 janvier (Région Nord): Même temps que la veille, brouillard matinal, ensuite ciel brumeux et couvert, vent faible du secteur sud; température diurne en faible baisse; minimum en faible baisse sur la veille.

Caisse d'Epargne: de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance: de 10 h. à 11 h., à l'Ecole des filles, rue de l'Industrie; de 10 à 11 h., à l'Ecole maternelle de la rue de Flandre; de 14 à 16 h., à l'Ecole Pratique, place Notre-Dame.

Bains municipaux: Piscine et baignoires: de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 19 h. 30.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 92, rue des Longues-Haies : à 14 h., consultation pour enfants.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 43, rue de Cassel: à 14 h., consultation pour enfants.

DES ACACIAS REMPLACERONT LES ORMES DE L'AVENUE CORDONNIER

On sait que les ormes de l'avenue Cordonnier ont été récemment enlevés pour des raisons dont nous avons fait part à nos lecteurs.

Aujourd'hui, ces ormes sont remplacés par des acacias essence, qui, on le sait, comprend une telle variété d'espèces, qu'on en rencontre des spécimens sous toutes les latitudes.

Les jeunes arbres plantés au nombre d'une quarantaine le long de l'avenue Cordonnier, sont des acacias-boules. Jusqu'à présent, il n'y avait qu'une sorte d'acacias à Roubaix, c'étaient les acacias-besson du boulevard de Belfort.

Les arbres plantés avenue Cordonnier sont entourés de tuteurs et bientôt, quand ils auront grandi, ils orneront agréablement cette avenue.

On préfère ces arbres à d'autres plus massifs ou plus touffus parce que justement leurs frondaisons ne se développent pas au point de projeter trop d'ombre sur les façades des maisons ou de masquer parfois toute une perspective.

HALLE FLIPO. En réclame : Fromages tous genres. Prix très intéressants. 24772

EN VUE DE LA DÉCLARATION ANNUELLE DES BÉNÉFICES, TRAITEMENTS ET REVENUS

Le Syndicat des contribuables de Roubaix et ses cantons nous communique:

Les imprimés nécessaires à la déclaration annuelle des bénéfices, traitements et revenus, viennent d'être mis à la disposition des contribuables par la Mairie.

La feuille blanche de déclaration de l'impôt général sur le revenu a été remaniée une fois de plus!

Un paragraphe spécial N° 4 réservé aux commerçants, les dispense d'établir la feuille séparée de couleur jaune, si leur chiffre annuel d'affaires ne dépasse pas 300.000 francs.

Les déductions des versements pour pension de retraite et frais professionnels des salariés, se placeront en-dessous des chiffres du gain brut, alors qu'elles étaient séparées l'année dernière.

Pour les contribuables non imposables, le cadre qui leur était réservé précédemment est supprimé ce qui laisse supposer que la déclaration est obligatoire pour tous.

La formule a reçu d'autres améliorations de détail qui la rendent plus claire, à première vue. Les artisans regretteront sûrement leur classement avec les professions industrielles et commerciales, mais il n'est pas toujours facile de contenter tout le monde en matière de fiscalité.

Rappelons en outre que la feuille C pour les réductions de charges de famille et la déclaration des signes extérieurs de dépenses reste obligatoire.

Le Syndicat des contribuables des cantons de Roubaix, qui nous signale ces observations, prie ses nombreux adhérents de ne pas attendre le 28 février pour établir leur déclaration.

Afin de lui permettre de donner le maximum de consultations et éviter la cohue des derniers jours, le Syndicat des contribuables insiste tout particulièrement auprès des commerçants pour consulter dès maintenant son « Bureau fiscal » qui fonctionne tous les soirs de la semaine, à partir de 17 h. 30, à son siège, 12, Place de la Gare.

Se munir du livret de famille, de toutes les feuilles d'impôts et patente payés en 1934, salaires des membres de la famille habitant sous le même toit du déclarant, montant de tous les revenus touchés en 1934 — actions, caisse d'épargne, etc. — montant détaillé des loyers, si l'on est propriétaire ou loueur de garnis.

Indication des autos et domestiques au service du déclarant, montant du chiffre total d'affaires en 1934, du bénéfice net ou forfaitaire.

POUR ÉVITER

tous les ennuis des mauvaises laines qui rétrécissent ou déteignent au lavage, faites tous vos achats de laines à tricoter AU SPÉCIALISTE, 51, rue de Lannoy, 51. Maison de confiance. — Attention, dans votre intérêt, ne pas confondre. 23828

LA SEMAINE DE RÉCLAME DES COMMERÇANTS DU CENTRE

La semaine de réclame du Centre bat son plein et il n'est pas trop tard pour profiter des nombreuses et inestimables occasions qu'elle nous offre.

Nous avons dit, en effet, que les commerçants de ce secteur ne cherchaient pas en ce moment des ventes, mais des clients.

La clientèle répondra à l'invitation des commerçants du Centre et réservera aux commerçants roubaisiens le meilleur de ses achats.

LES TAPIS DU SARTEL s'achètent aux prix de fabrique, directement à l'usine, 1, Quai du Sartel, ROUBAIX. Tous les genres de moquettes et carpettes. 23817

Des chômeurs ont trouvé un procédé original pour présenter leurs revendications

La publicité ne sert pas seulement au commerce. Quelques chômeurs ingénieux ont trouvé une nouvelle utilisation des « hommes-sandwich ».

Le terme n'est d'ailleurs pas tout à fait exact, puisque les chômeurs qui se promenèrent en ville hier, ne portaient qu'un seul « panneau ». Sur ce panneau étaient consignées les principales revendications que l'hiver rend plus urgentes pour certaines familles où le chômage est le plus tenace: Nous demandons du charbon, des vêtements chauds, etc....

Sept ou huit de ces chômeurs circulèrent ainsi dans la ville, hier. On les vit à l'heure de midi sur la Grand'Place. Ils étaient accompagnés de camarades portant des feuilles où les mêmes revendications étaient reportées. Ils invitaient les passants à coucher leur nom sur ces feuilles pour donner ainsi plus de poids à leurs demandes de secours.

Venant de la rue de la Gare, ils disparurent par la Grande-Rue, attirant l'attention par leur pittoresque et original défilé.

Essayer la CÉLÉRINE, c'est supprimer la douleur : grippe, maux de tête, courbatures. Cachets et paquets, toutes pharmacies : 8 francs. 23803d

Distribution des titres de rente de la donation Lagache-Delattre

La distribution des titres de pension aux bénéficiaires de la donation Lagache-Delattre, aura lieu en séance publique, à l'Hôtel de Ville de Roubaix, salle des Adjudications, le dimanche 13 janvier 1935, à 11 heures.

POUR VOS VIDANGES adressez-vous chez BENOIT-LESAGE, 209, rue Daubenton, T. 366-64 Rx ; 74, rue du Cymbale, Tg. 23822

A la « Muse de Nadaud »

La réunion générale aura lieu au siège le lundi 14 janvier, à 19 h. — A l'ordre du jour : Cotisations ; Punch à l'occasion de l'an neuf; Tombola.

SI LA S.C.L.A.E., 12, rue du Curé, à Roubaix, vous propose d'entendre son nouveau poste 6 lampes en comparaison avec d'autres, c'est qu'elle est certaine des qualités supérieures du poste qu'elle vous offre au prix de 1.250 fr. 23575

DÉMÉNAGEMENTS, Wagons, Autos capitonnés, Garde-Meubles. Mᵐᵉ H. DAEL, Vidanges, r. Blanchemaille, 42, Rx. T. 368.09

Les huit ouvriers d'une fonderie se mettent en grève

Les huit ouvriers de la fonderie Schmitt, 107, rue du Luxembourg, n'ont pas repris le travail lundi parce qu'ils devaient subir une baisse de salaire de 10 %.

Après intervention de M. Dhondt, secrétaire général du syndicat de la métallurgie, les deux parties n'ont pu se mettre d'accord sur une proposition transactionnelle, la direction de la fonderie ayant fait remarquer que les salaires qu'elle attribue sont supérieurs à ceux des maisons similaires.

BATA, 50, Grande-Rue, ROUBAIX. — En réclame : enfants, 12 fr.; Femmes, 19 fr.; Hommes, 25 fr. 23814d

« NOVOL », PROCEDE AMERICAIN Une minute de sommeil, permet extraction sans piqûre et sans douleur. - Clinique MOUSSALLI, 93, rue du Collège, Roubaix. Extraction piqûre, 5 fr. Au « Novol » 15 fr. DENTIERS : toute la gamme depuis 400 fr. 21283

UNE ALERTE AUX POMPIERS. — Les pompiers de Roubaix ont été alertés mercredi soir, vers 19 h. 40. Un feu de cheminée s'était déclaré au N° 204 de la rue de l'Alma.

Une voiture avec une petite lance partit aussitôt, mais nos pompiers ne durent pas intervenir. Les dégâts furent d'ailleurs insignifiants.

C'EST DÉFENDU. — Pour avoir laissé jouer de la musique dans son estaminet un procès-verbal a été rédigé à la charge de Mᵐᵉ Berthe Petit, 42 ans, demeurant rue Emile-Moreau, 93.

SYNDICAT des PETITS PROPRIÉTAIRES et BÉNÉFICIAIRES des LOIS H.B.M. de ROUBAIX et COMMUNES ENVIRONNANTES. — Ce soir jeudi 10, à 19 h. 30 réunion du Comité au siège Café Destriez angle des rues Leconte-Baillon et du Chemin-Neuf. Cette réunion est exclusivement réservée aux membres du Comité et aux délégués locaux. En raison des communications importantes qui seront faites et des décisions qui devront être prises le président fait un pressant appel pour que tous soient présents à l'heure indiquée.

GROUPEMENT ARTISANAL DE ROUBAIX, LANNOY ET LEURS CANTONS. — Ce jeudi 10 janvier, permanence de 10 h. 30 à 20 h., au siège, 67, rue des Fabricants, 2ᵐᵉ étage (ancienne école) Renseignements sur toutes questions intéressant les artisans. De service: MM. Busten et Walgraeve. Déclaration des salaires payés aux ouvriers et apprentis ainsi qu'aux membres de la famille, sauf à la femme, avant le 31 janvier.

A LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS L' « EMPLOYÉ ». — La recette mensuelle aura lieu le dimanche 13 janvier, de 10 h. à 12 h., au siège social, 8, rue du Grand-Chemin. Paiement des allocations: maladies, naissances, décès et chômage. Les sociétaires sont priés de rapporter la carte de pharmacie.

De service: MM. E. Flahaut, C. Lerteau, J. Pottin, G. Bataille, E. Petit, G. Desépée, E. Vandamme, G. Deraes, G. Bossuyt, D. Geeremynck, E. Coëdre.

UNION DES MAITRES ARTISANS (Café Pandore, rue Pauvrée). — Ce jeudi 10, de 19 h. à 20 h., permanence au siège administratif, boulevard de Strasbourg, 242. Paiement des cotisations. Certificats d'artisans. Contrats d'apprentissage. Renseignements divers. De service: M. [illegible]

AMICALE LAVOISIER. — Réunion [illegible] le dimanche 13, à 10 h. [illegible] bibliothèque, tombola gratuite. [illegible] inscription pour le banquet à [illegible] 19, le mardi 15 janvier. Amicalistes: [illegible]; parents et amis: 7 fr.; enfants: [illegible]

CERCLE SYMPHONIQUE DES MUTILÉS. — Aujourd'hui jeudi 10, répétition générale au Foyer du Mutilé, 3, rue de l'Espérance, à 19 h. 45.

CERCLE ARTISTIQUE ROUBAISIEN. — Ce jeudi 10 janvier, à 19 h., réunion de Commission; à 19 h. 45, répétition des chœurs; à 21 h., réunion générale.

CLUB DES « XX ». — Ce soir jeudi 10, pas de répétition; à 19 h. 30, réunion de Commission.

HARMONIE DES ANCIENS SOLDATS FRANÇAIS ET ALLIÉS, DE ROUBAIX. — Demain soir, vendredi 11, à 20 h., répétition générale obligatoire pour les musiciens, tambours et clairons.

CHORALE « LA RENAISSANCE ». — Ce soir jeudi 10 janvier, à 20 h., répétition mixte, Café du Président.

CLUB ARTISTIQUE DE L'ÉPEULE. — Aujourd'hui jeudi 10 janvier, répétition à 20 h.; nouveaux chœurs à l'étude.

CHAUSSEZ-VOUS CHEZ BOUCAU HOMMES ET DAMES « PRIMODIC » 50 francs

CROIX

LA STATISTIQUE DE L'ÉTAT CIVIL POUR 1935

Au cours de l'année 1934 le Service de l'état-civil a été appelé à enregistrer les déclarations ci-après: naissances, 209; mariages, 156; décès 180, se répartissant comme suit: de 0 à 1 an, 18; de 1 à 20 ans, 7; de 21 à 40 ans, 10; de 41 à 50 ans, 82; de 61 ans et plus, 102.

Il a en outre été enregistré 44 transcriptions de personnes décédées en d'autres communes. Les causes de décès accusent: 20 cas de cancers, 12 de tuberculose, 6 de méningites, 3 de gastro-entérite, 149 de maladies diverses.

La statistique de 1933 s'établissait comme suit: naissances, 234; mariages, 140; divorces, 15; décès, 200; plus 58 transcriptions.

Un veilleur tombe dans un monte-charge

Nous avons relaté que M. Marcel Hughue, âgé de 43 ans, demeurant rue Verte, concierge aux établissements Méhuys, était tombé dans la cave du monte-charge, et s'était blessé à la tête. On craignait une fracture du crâne.

Nous avons pris, mercredi, des nouvelles de M. Marcel Hughue. Son état est stationnaire.

PRÉSERVEZ LES COMPTEURS D'EAU POTABLE. — Le Service municipal des eaux invite les abonnés à préserver leur compteur d'eau contre la gelée.

Il est rappelé que tous les frais de réparation résultant de la gelée incombent aux abonnés.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Ce jeudi 10 janvier, à la Maison des Œuvres, à 10 h., docteur Barroyer, et au Dispensaire de la Makellerie, rue de Valmy, à 15 h., docteur Swynghedauw.

PASSAGE DU CONTROLEUR. — Ce jeudi 10 janvier, de 14 à 16 h., au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. Il paiera également les allocations aux familles nombreuses.

WASQUEHAL

Un accident en gare de Croix-Wasquehal

A l'arrivée du train de voyageurs N° 2.541, qui entre en gare de Croix à 18 h. 12, M. Léon Fontaine, 48 ans, chef de train, domicilié à Lille, a glissé sur le quai en sautant de fourgon. Le blessé, qui souffre d'un lumbago traumatique, a reçu des soins de M. le docteur Looten.

UNE DISTRIBUTION DE SECOURS EN NATURE AUX CHOMEURS. — L'administration municipale de Wasquehal a fait procéder, hier mercredi, à une importante distribution de pommes de terre aux chômeurs complets et partiels de la ville. La distribution a débuté le matin à 9 h., à la salle des fêtes du Capreau, et s'est poursuivie l'après-midi, à partir de 14 h., à la salle de gymnastique, rue Ferrer. Chaque chômeur adulte a perçu une ration de 6 kilos, tandis que les enfants recevaient chacun 3 kilos. D'ici quelques jours, la distribution de secours en nature se poursuivra par une distribution de charbon.

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS. — Ce jeudi 10, à 14 h. 30, à l'école maternelle du Capreau (lettres M à Z), et à 18 h. 30, à l'école maternelle du Haut-Bonnet.

SECOURS AUX CHOMEURS. — Le paiement des secours aux chômeurs complets aura lieu le samedi 12 janvier, à 9 h., à la salle des fêtes de la Mairie, et à 14 h., à la salle des fêtes du Capreau, dans l'ordre numérique.

ANCIENS COMBATTANTS RÉPUBLICAINS. — Permanence dimanche 13 janvier, de 9 h. à 11 h., au siège, « Café Lécroart », 67, rue de Roubaix (Capreau).

A LA SCHOLA ENFANTINE. — Les répétitions reprendront ce soir jeudi 10, à 13 h. 30, au local 22, rue Jean-Macé.

SECTION LYRIQUE DU CAPREAU. — Répétition générale ce soir jeudi 10, à 19 h., à la salle des fêtes du Capreau, rue de Roubaix, et inscription des nouveaux adhérents.

A LA SECTION LYRIQUE DU CAPREAU. — Dorénavant les répétitions de la section lyrique de l'Amicale du Capreau auront lieu à la salle des fêtes du Capreau, le dimanche matin, à 9 h. 30, et le jeudi, à 19 h. 30. Les jeunes gens désireux d'y adhérer peuvent se présenter au délégué au cours des répétitions.

WATTRELOS

Un concert au profit de l'œuvre du timbre antituberculeux

Nous rappelons aux habitants de Wattrelos et environs que le samedi 12 janvier, à 20 h., dans la salle Dupont, aura lieu un concert au profit de l'Œuvre du timbre antituberculeux.

Tous ceux qui savent apprécier les nécessités et les bienfaits de cette belle œuvre se feront un devoir d'assister à cette soirée de charité, qui [illegible]

Emile Momont et ses complices vont bientôt répondre de leurs crimes devant le jury du Nord

C'est au cours de la session qui s'ouvrira lundi prochain aux assises de Douai, que Emile Momont, Roger Garin et Clément Delannoy répondront des multiples méfaits qui leur sont reprochés : vols qualifiés, attaques à main armée et assassinat, démontrant chez leurs auteurs une organisation, une habileté et un sang-froid peu communs. Tous trois encourent les plus graves pénalités et Momont en particulier risque sa tête ; c'est lui en effet qui fut le chef, qui disait à ses acolytes : « on dit que du vol au crime il n'y a qu'un pas » et qui n'a pas hésité, pour dévaliser le malheureux Warnes, d'Haubourdin, à le tuer de six coups de revolver.

Les méfaits de cette association de malfaiteurs

Quoique très jeunes (Momont a 21 ans, Garin 16 ans et Delannoy 17 ans), tous trois s'étaient efforcés d'imiter les plus sinistres gangsters.

Ils s'étaient soumis à une discipline sévère, aucun d'eux ne devant révéler ses actions à qui que ce soit, sous peine de subir la vengeance des deux autres. Ils étaient constamment armés, possédaient de l'éther et du chloroforme, des chalumeaux, une perceuse électrique, des burins et un outillage très complet permettant de forcer les coffres-forts les plus solides. Ils avaient même essayé de fabriquer des explosifs, mais n'y avaient pas réussi, ayant mal dosé les matières qu'ils manipulaient à cet effet.

Momont vivait seul et travaillait comme manœuvre dans une usine d'Haubourdin; Delannoy habitait avec ses parents et Garin avec ses grands-parents ; ce dernier fréquentait encore l'école et s'était fait remarquer par son intelligence et son travail.

L'accusation reproche au trio, dix cambriolages d'églises, dont le moins important, celui de l'église Saint-Martin d'Esquermes à Lille, ne leur rapporta que 35 centimes, les vols aux écoles Danton et Jules Ferry à Haubourdin, des vols d'automobiles et des pillages de garages, d'ateliers et d'usines, l'agression du tramway de la place de Tourcoing à Lille et celle de la Porte de Béthune et enfin l'assassinat du malheureux Warnes à Haubourdin dans la nuit du 1ᵉʳ au 2 avril 1934.

L'assassinat d'Haubourdin

Cette nuit-là, par un beau clair de lune, Momont et Garin qui désiraient aller le lendemain à la Foire commerciale de Lille et qui étaient démunis d'argent, guettent les passants dont certains ignoreront toujours le danger qu'ils ont couru.

Vers une heure du matin, une proie se présente, isolée, c'est Warnes qui rentre tranquillement chez lui et dont Momont, sans l'ombre d'une hésitation, vient de décider la mort. Aux premiers coups, Warnes, dans l'impossibilité de se défendre efficacement, se met à courir. Il a cependant reconnu son agresseur :

— « Tu me paieras cela cher », s'écrie-t-il.

Mais Momont implacable, le poursuit et décharge sur lui toutes les cartouches de son pistolet automatique. Warnes, frappé à mort, va s'affaler sur le seuil de la demeure de ses parents où, dans son destin tragique, il se fracture le crâne par surcroît.

Il agonise devant les siens, et les voisins atterrés, sans pouvoir désigner ses agresseurs...

Les policiers, malgré leur évidente bonne volonté et leur désir de connaître la vérité, s'égarent dans de vaines recherches. On enquête sur les fréquentations de la victime, on échafaude des hypothèses qui s'effondrent les unes après les autres... Non, Warnes est un honnête garçon qui a été la victime du plus lâche des assassinats, celui qui a le vol pour mobile. La bande n'en continue pas moins ses exploits, mais Momont est bientôt confondu par les gendarmes et avoue. Après quatre mois de crimes, les habitants d'Haubourdin retrouvent l'espérance d'une sécurité durable.

* *

Trois jours seront nécessaires pour le jugement de cette affaire, la plus importante qui soit venue depuis longtemps aux Assises du Nord.

M. l'avocat général Bousquet dont on connaît le beau talent soutiendra l'accusation tandis que Mᵉˢ Phalempin et Noiret pour Momont, Kah pour Garin et Peltier pour Delannoy occuperont le banc de la défense.

Le jury n'aura pas à répondre à moins de 243 questions ; il aura à décider aussi si Garin et Delannoy ont agi avec ou sans discernement.

Une conférence de M. Georges Goyau à l'Ecole des Sciences sociales et politiques de Lille

Mercredi, à l'Ecole des sciences sociales et politiques de Lille, M. Georges Goyau, membre de l'Académie française, dont on connaît les études sur la missiologie, a développé le sujet suivant : « Quelle place le martyre doit-il tenir dans les préoccupations et dans l'idéal du missionnaire ? »

Devant cette question, deux thèses s'opposent.

Dans la première, le missionnaire a, comme idéal, celui d'évangéliser. Le martyre pour lui est une éventualité qu'il accepte sans doute, mais il n'est qu'un risque de sa « profession ». Ce risque, il l'évitera le plus possible, parce qu'il sait que l'extension de la chrétienté est subordonnée à son existence.

Dans la deuxième, on remarque que certains missionnaires ont fait, de l'idée de martyre, la source même de leur vocation. Ils considèrent le martyre comme une cause finale, et en cela ils se trompent, car tous les théologiens sont d'accord pour défendre de courir au devant du martyre. Ils défendent par exemple de soulever les païens en brisant leurs idoles. Ils vont même plus loin lorsqu'ils louent ceux qui, achetant leurs gardiens, sauvent leur vie.

Il faut se garder de deux excès, conclut M. Georges Goyau : dire, d'une part, que le martyre est un procédé normal d'évangélisation, en cela donner une valeur trop absolue à la phrase : le sang des martyrs est une semence de chrétiens ; et, d'autre part, soutenir qu'on n'a pas le droit de souhaiter le martyre, car c'est méconnaître le caractère surnaturel du martyre.

Ce qu'il faut dire, c'est que, pour la besogne missionnaire, le martyre n'est pas en soi un obstacle, ni une catastrophe, qu'il n'est pas davantage un moyen normal, mais que c'est un élément exceptionnel, dont il faut laisser la dispensation à la Providence.

— M. le chanoine Adrien Gavard, est décédé à Monnetier-Mornex, à l'âge de 75 ans. Il était l'auteur d'ouvrages d'histoire sur la Savoie.

L'AFFAIRE MARIANI

La Chambre des mises en accusation est en possession du dossier

Comme nous l'avons annoncé, la Chambre des mises en accusation est, depuis quelques jours, en possession du volumineux dossier de l'affaire Mariani et l'instruction ouverte par M. Thibaut, juge au Parquet de Lille, est définitivement close.

C'est sur l'affaire des timbres fiscaux pour laquelle une procédure exceptionnelle avait été entreprise en raison de la qualité de Paul Mariani, officier de police judiciaire depuis le 16 août 1934, que la Chambre des mises en accusation aura à statuer. Il est probable que le Tribunal qui jugera Mariani et ses complices sera désigné dans quelques jours.

Rappelons que l'ex-inspecteur de la brigade mobile est inculpé de corruption de fonctionnaire.

Indépendamment de cette inculpation, M. Thibaut avait été, durant l'instruction, saisi d'autres faits nécessitant l'ouverture d'informations supplémentaires ordonnée par le procureur de la République. Paul Mariani est donc inculpé en outre de tentative d'escroquerie à Douai, abus de confiance consécutif à un trafic d'autos à Lille, voies de fait et violences sur les chauffeurs de taxi Derancy et Moreau. En ce qui concerne la grivèlerie dont fut victime le chauffeur de taxi Emile Leroy, Mariani a bénéficié d'un non-lieu, M. Leroy ayant retiré sa plainte.

Pour ces trois dernières inculpations, Paul Mariani a été renvoyé devant le Tribunal correctionnel.

La cinquième assemblée de l'Institut international de recherches betteravières a terminé ses travaux

Bruxelles, 9 Janvier. — La 5ᵐᵉ assemblée de l'Institut international de recherches betteravières, a terminé ses travaux. Ceux-ci se sont poursuivis dans une atmosphère de parfaite cordialité. Des conclusions pratiques très intéressantes ont été tirées du compte-rendu des essais faits par les diverses stations expérimentales et de ceux des chercheurs, membres de l'Institut international de recherches betteravières, par les délégués des différents pays. En outre un certain nombre de vœux ont été votés. Trente-quatre communications ont été présentées.

La prochaine assemblée de l'Institut international de recherches betteravières se tiendra les 6, 7 et 8 janvier 1936, à Bruxelles.

Ont pris notamment part à la réunion pour la France, M. l'abbé Colin, MM. Saillard, R. de Vilmorin et F. Desprez.

Un incendiaire est condamné à cinq ans de réclusion par la Cour d'assises de la Somme

Joseph Henocq, âgé de 42 ans, tourneur, qui, par vengeance aurait incendié la ferme d'un cultivateur de Vaudricourt, a été condamné, hier, par la Cour d'assises de la Somme, à 5 ans de réclusion, 20 ans d'interdiction de séjour et 1 fr. de dommages et intérêts.

Les agents de l'E.L.R.T. au cours d'une assemblée générale se sont opposés à toute diminution de salaires

Nous avons relaté la récente entrevue qui avait réuni au siège de la Compagnie de l'E.L.R.T., les représentants du Syndicat des employés de tramway et la direction.

On sait qu'au cours de cette entrevue, les délégués syndicaux furent officiellement avisés de la décision suivante : les salaires des agents de la Compagnie seraient diminués de 10 %.

L'assemblée générale des agents de l'E.L.R.T. s'est tenue mercredi soir à la Maison des Tramways, boulevard de Strasbourg, à Roubaix.

M. Molart, secrétaire du Syndicat, développa à l'assemblée les raisons qu'il avait opposées à la direction de l'E.L.R.T. en regard de la décision de cette dernière. Il a nettement spécifié que les agents de la Compagnie s'élevaient contre toute diminution de leur salaire.

C'est sur cette base que s'est engagé le débat et l'ordre du jour consignant la volonté expresse de l'assemblée de « repousser toute diminution de salaire » a été voté à l'unanimité.

Les délégués, tout en restant sur leur position, sont prêts à se rendre à toute convocation qui les appellerait soit auprès des pouvoirs concédants, soit auprès de la Compagnie, et les pourparlers devaient les aiguiller sur la seule voie qu'ils ont adoptée.

La crise dans l'industrie du tulle, à Calais

Une délégation sera reçue le 16 janvier par le Président du Conseil

On annonce que M. Flandin, président du Conseil, recevra mercredi 16 janvier, à 10 h., une délégation calaisienne que lui présentera M. Léon Vincent, député du Pas-de-Calais, et qui sera composée de MM. le Maire de Calais, le Président de la Chambre de commerce, le Président de la Chambre syndicale des fabricants de tulle, l'Administrateur délégué de l'Association des fabricants de dentelle, le Président de l'Union des Chambres syndicales d'ouvriers et ouvrières de Calais et le Secrétaire de l'Union des ouvriers tullistes.

M. le comte Carton de Wiart parlera ce soir, à Lille, du Roi Albert Iᵉʳ

Nous rappelons que ce soir, jeudi, 10 janvier, à 20 h. 30, le comte Carton de Wiart, ministre d'Etat de Belgique, viendra donner sa conférence sur le roi Albert Iᵉʳ, à l'Aula Maxima des Facultés catholiques, 60, boulevard Vauban, à Lille.

— Les insignes et le brevet de grand'croix de la Légion d'honneur ont été remis, mardi, par M. Paul-Emile Naggiar, ministre de France à Belgrade, à Sa Majesté la Reine Marie de Yougoslavie.

Le conflit de l'habillement dans la région lilloise

La situation demeure inchangée jusqu'à ce jour. L'entrevue de la Commission mixte à l'Hôtel de Ville devant M. Vincent, inspecteur du Travail, n'a apporté aucune modification au conflit qui sévit depuis une huitaine de jours dans l'industrie de l'habillement et de la confection de la région lilloise et qui atteint plus de 2 000 ouvriers et ouvrières.

Toutefois, il y a lieu de souligner, comme l'a déclaré M. Vincent, que les pourparlers continuent et que l'on n'abandonne pas l'espoir d'aboutir à un accord.

Les secrétaires des Commissions patronales et ouvrières se sont refusé mercredi à toute déclaration, chacun paraissant demeurer sur ses positions.

Dans la journée de mardi, quelques ouvrières finisseuses ont été occupées dans plusieurs maisons pour terminer des séries, mais ce fut la seule activité qui se manifesta dans l'industrie lilloise de l'habillement, exception faite naturellement pour les maisons ayant maintenu le statu quo.

Aux Syndicats libres

On nous communique:

Le Comité intersyndical des Syndicats libres de l'habillement, dans sa réunion du 8 janvier, a continué l'examen de la lettre patronale. En ce qui concerne les légères modifications proposées au régime des rémunérations de Sainte-Anne qui ne dépasseraient plus 32 heures, les syndicats libres tiennent à faire observer: que les modifications proposées ne sont pas aussi légères qu'elles le paraissent; qu'elles atteignent surtout les ouvriers qui ont le plus rendu comme travail dans l'établissement et ceux qui comptent plus de cinq ans de présence.

En effet, le congé payé serait ramené de 40 h. à 32 h. pour les ouvriers ayant plus de cinq ans de présence dans la même maison et comptant de 1.951 à 2.100 heures de travail.

Les ouvriers qui ont plus d'un an de présence conserveraient les 32 h. accordées précédemment, tandis que ceux ayant plus de 3 ans de présence subiraient une réduction de 8 h. et ceux qui ont plus de 5 ans de présence une réduction de 16 h., soit un tiers.

Cette conception du congé payé n'encouragerait pas les ouvriers fidèles à leur maison, mais irait à l'encontre de la stabilité de la main-d'œuvre.

L'affaire de détournement des pétroles, à Dunkerque

M. Baissette, juge d'instruction, a été mis en possession du premier dossier concernant les investigations entreprises par la police spéciale, sous la direction de M. C. Saugrain, commissaire spécial, chef du service, assisté de M. Prunier, commissaire spécial, sous-chef du service.

Les magistrats et leurs collaborateurs observent la plus rigoureuse discrétion sur les résultats de l'enquête.

Un suicide troublant

Un jeune agent commercial d'une Compagnie de pétroles, M. Chasse Thuillier, 28 ans, qui avait quitté Amiens dimanche soir, s'est suicidé à Clermont où son cadavre fut retrouvé lundi matin, promenade de Chatellier.

Y a-t-il corrélation avec l'affaire de Dunkerque? On ne le sait. En tout cas le magistrat instructeur a chargé la brigade mobile de faire établir les motifs de ce suicide.